

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUET
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 165
N° 59 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 22
no Tiurai 2016

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 59 du 22 Juillet 2016

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 961 CM du 20 juillet 2016 portant nomination de M. Marc Helias en qualité de chef du service de la délégation de la Polynésie française à Paris par intérim durant l'absence de Mme Caroline Tang.	8096
Arrêté n° 962 CM du 20 juillet 2016 portant nomination de Mme Lydia Laugeon en qualité de chef de service de l'artisanat traditionnel par intérim.	8096
Arrêté n° 963 CM du 20 juillet 2016 relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 831 CM du 12 juin 2009 portant modification de l'arrêté n° 996 CM du 17 juillet 2007 portant organisation et indemnisation des services de garde dans les hôpitaux périphériques de la direction de la santé.	8097
Avis n° 964 CM du 20 juillet 2016 sur le projet de décret relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie et modifiant les articles R. 1111-17 à R. 1111-20 du code de la santé publique.	8097

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 532 PR du 20 juillet 2016 relatif à l'exercice des attributions du vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du budget, des finances et des énergies.	8098
Arrêté n° 533 PR du 20 juillet 2016 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.	8098

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 961 CM du 20 juillet 2016 portant nomination de M. Marc Helias en qualité de chef du service de la délégation de la Polynésie française à Paris par intérim durant l'absence de Mme Caroline Tang.

NOR : DPF1600613AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 98-122 APF du 6 août 1998 modifiée relative au statut du personnel de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu l'arrêté n° 980 CM du 24 juillet 2015 relatif à la dénomination, aux missions et à l'organisation de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu l'arrêté n° 268 CM du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Caroline Tang en qualité de chef du service de la délégation de la Polynésie française à Paris ;

Vu la demande de congé de Mme Caroline Tang ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 juillet 2016,

Arrête :

Article 1er.— M. Marc Helias est nommé en qualité de chef du service de la délégation de la Polynésie française à Paris par intérim durant les congés de Mme Caroline Tang du 22 juillet au 5 août 2016 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juillet 2016.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 962 CM du 20 juillet 2016 portant nomination de Mme Lydia Laugeon en qualité de chef de service de l'artisanat traditionnel par intérim.

NOR : ART1620940AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française; ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-1014 AT du 11 octobre 1984 portant création du service de l'artisanat traditionnel ;

Vu l'arrêté n° 262 CM du 7 décembre 1984 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service de l'artisanat traditionnel ;

Vu l'arrêté n° 277 CM du 8 mars 2010 portant nomination de Mme Laetitia Galenon en qualité de chef de service de l'artisanat traditionnel ;

Vu la note de service n° 1168 PR/ART du 4 novembre 2015 relative à la nomination de Mme Lydia Laugeon en qualité d'adjointe au chef de service de l'artisanat traditionnel ;

Vu la demande de congés de Mme Laetitia Liault en date du 8 juillet 2016 ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 juillet 2016,

Arrête :

Article 1er.— Mme Lydia Laugeon, adjointe au chef de service, est nommée en qualité de chef de service de l'artisanat traditionnel par intérim pendant le congé annuel de Mme Laetitia Liault, du 25 juillet au 9 août 2016 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juillet 2016.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 963 CM du 20 juillet 2016 relatif à l'abrogation de l'arrêté n° 831 CM du 12 juin 2009 portant modification de l'arrêté n° 996 CM du 17 juillet 2007 portant organisation et indemnisation des services de garde dans les hôpitaux périphériques de la direction de la santé.

NOR : DSP1620971AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé et de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2007-35 APF du 3 juillet 2007 relative à l'organisation et à l'indemnisation des services de garde dans les hôpitaux périphériques de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté n° 996 CM du 17 juillet 2007 portant organisation et indemnisation des services de garde dans les hôpitaux périphériques de la direction de la santé ;

Vu le jugement du tribunal administratif de la Polynésie française n° 1500511-1 du 21 juin 2016 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 juillet 2016,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 831 CM du 12 juin 2009 portant modification de l'arrêté n° 996 CM du 17 juillet 2007 modifié portant organisation et indemnisation des services de garde dans les hôpitaux périphériques de la direction de la santé est abrogé.

Art. 2.— Le ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement, et le ministre de la santé et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juillet 2016.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique absent :
*Le ministre de la relance économique,
de l'économie bleue, de la politique numérique
et de la promotion des investissements,*
Teva ROHFRITSCH.

*Le ministre de la santé
et de la recherche,*
Patrick HOWELL.

AVIS n° 964 CM du 20 juillet 2016 sur le projet de décret relatif aux directives anticipées prévues par la loi n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie et modifiant les articles R. 1111-17 à R. 1111-20 du code de la santé publique.

NOR : DSP1620987AV

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° HC 790 DIRAJ/BAJC/rr du 7 juillet 2016 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 juillet 2016,

Emet l'avis suivant :

Article 1er.— Le projet de décret modifiant les articles R. 1111-17 à R. 1111-20 du code de la santé publique appelle un avis favorable sous réserve de la modification suivante :

- le 3° de l'article R. 1111-18 du code de la santé publique : il conviendrait de remplacer les mots : "l'article L. 1111-5-2" par les mots suivants : "l'article L. 1110-5-2".

Art. 2.— Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juillet 2016.
Edouard FRITCH.

**ARRETES DU PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

PRESIDENCE

ARRETE n° 532 PR du 20 juillet 2016 relatif à l'exercice des attributions du vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du budget, des finances et des énergies.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 678 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du budget, des finances et des énergies ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — M. Teva Rohfritsch, ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique de la ville et de la promotion des investissements, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes de la vice-présidence du gouvernement de la Polynésie française, ministère du budget, des finances et des énergies, pendant l'absence de M. Nuihau Laurey, du 18 au 24 juillet 2016 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juillet 2016.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 533 PR du 20 juillet 2016 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 212 PR du 25 mars 2015 relatif aux attributions du ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement,

Arrête :

Article 1er. — Mme Priscille Tea Frogier, ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine, est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement, pendant l'absence de M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, du 16 au 24 juillet 2016 inclus.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 juillet 2016.
Edouard FRITCH.